

Fiche de poste : Enquêteur de la statistique publique agricole Recensement de l'agriculture 2020 en Guadeloupe



Objectifs de la mission	<p>Collecter des informations auprès des exploitants agricoles en face-à-face et/ou par téléphone</p> <p>S'assurer de la qualité des réponses</p> <p>Transmettre les données au service statistique de la DAAF</p>
Description des tâches à exécuter	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la formation organisée et s'approprier les instructions relatives à l'enquête ; • Prendre contact avec les exploitants et convenir d'un rendez-vous ; • Recueillir les informations sur ordinateur en face-à-face ou par téléphone ; • Vérifier la qualité et la cohérence des informations recueillies ; • Rappeler si besoin l'enquêté pour garantir la complétude des données ; • Transmettre les données par connexion Internet ; • En cas de difficulté, alerter le service statistique de la DAAF ; • Établir un bilan de fin d'enquête.
Collaboration	<p>Avec les agents du service statistique de la DAAF</p> <p>Avec les exploitants agricoles</p>
Compétences requises pour la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir s'organiser et s'adapter ; • Être disponible ; • Respecter la confidentialité des informations collectées ; • Être rigoureux ; • Avoir le sens du contact ; • Savoir écouter et communiquer ; • Savoir utiliser un ordinateur portable ; • Connaître le milieu agricole ; • Connaître le secteur géographique attribué.
Rémunération	<p>La rémunération est calculée en fonction des questionnaires collectés. Son montant varie selon le mode de collecte (à titre indicatif, entre 30 et 40 € brut pour une enquête d'1h à 1h30 en face-à-face, et de 20 à 25 € brut pour une enquête de 20 à 30 min par téléphone). Ce tarif inclut le travail de prise de contact et de collecte, ainsi que les frais de déplacements. Le nombre d'enquêtes à réaliser est défini par le service statistique. Il dépend notamment de la localisation des exploitations à enquêter, une zone d'intervention dans un rayon de 20 km autour du domicile de l'enquêteur étant privilégiée.</p>
Contrat de travail	<p>Une décision d'engagement est établie. Elle couvre la période de formation et de collecte, qui s'établit de septembre 2020 à mars 2021.</p>
Moyens nécessaires	<p>L'enquêteur doit être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule pour réaliser ses déplacements.</p> <p>Il doit disposer d'une connexion Internet et d'un téléphone.</p>
<p>Pour déposer votre candidature, merci d'adresser CV et lettre de motivation à : ra2020.daaf971@agriculture.gouv.fr</p> <p>Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter : le Service de l'Information Statistique et Economique/ Pôle Enquête - Tel : 0590 99 09 51 Thierry ROUSSEAU, responsable du Pôle Enquêtes - Tel : 0590 99 09 68 Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin 2020</p>	